



Cfdt:

DOSSIER DE PRESSE

CAMPAGNE 2023



saisonniers

**JEUNES
EN JOBS D'ÉTÉ**

Vos droits ne sont pas en vacances!

Cette année, la CFDT fête les 25 ans de sa campagne estivale dédiée aux travailleurs et travailleuses saisonniers et jeunes en jobs d'été. Les difficultés de recrutement actuelles montrent à quel point ces métiers manquent d'attractivité.

La crise du Covid-19, faute d'accompagnement adéquat, a amené ces derniers à progressivement s'orienter vers d'autres secteurs d'activités. Cela a été renforcé par la réforme de l'assurance chômage, qui a eu un impact très négatif sur ces travailleurs précaires, en durcissant leurs conditions d'indemnisation.

Résultat : les travailleurs et travailleuses saisonniers sont de plus en plus jeunes; pour la plupart il s'agit de leur premier emploi rémunéré. Cela accentue l'effet bas-salaire et les atteintes aux droits des salariés : amplitude horaire, heures supplémentaires non rémunérées.

Aussi, la CFDT, pour la 25^e année consécutive, lance sa campagne saisonniers le 1^{er} juillet. Jusqu'en octobre, les équipes CFDT vont rencontrer les saisonniers pour les informer sur leurs droits et les accompagner. Ils sillonneront les territoires partout en France, organiseront des événements, à l'écoute de ces travailleurs et travailleuses souvent précaires. Les militants présenteront l'appli *Ma saison* et son compteur d'heures supplémentaires, spécialement conçue pour les saisonniers. Un seul mot d'ordre « Vos droits ne sont pas en vacances ».

La CFDT se mobilise tout au long de l'année, et se mobilisera plus particulièrement de juin à octobre sur la saison estivale, en allant sur le terrain à leur rencontre, pour les informer et les aider à faire respecter leurs droits. Les militantes et les militants de la CFDT mèneront diverses actions de proximité partout en France à l'écoute de ces travailleurs et travailleuses souvent précaires.



Lydie Nicol, secrétaire nationale de la CFDT, en charge de la politique jeunesse.

LES REVENDICATIONS DE LA CFDT

Pour la CFDT, il est primordial de travailler sur la question des contrats courts et sur l'enjeu de sécurisation des parcours de ces travailleurs.

1/ POUR AMÉLIORER LA SITUATION DES SAISONNIERS, LA CFDT REVENDIQUE LA CRÉATION D'UN SOCLE SOCIAL MINIMUM EN CONTREPARTIE DE LEUR EXTRÊME FLEXIBILITÉ.

En premier lieu, ce socle passe par :

- **l'application de la prime de précarité** pour l'ensemble des contrats de courte durée, y compris les contrats saisonniers ;
- **la généralisation du contrat de travail saisonnier avec droits à renouvellement** (garantie de réembauche d'une saison à l'autre pour le secteur du Tourisme, Hôtellerie, Restauration).

Ce contrat, qui existe déjà pour certaines branches, devrait devenir progressivement la norme et l'unique contrat pour les saisonniers.

La CFDT revendique également :

- **un encadrement précis de la saisonnalité dans le temps** : avec une date de début de saison et une date de fin de saison (pour éviter que les employeurs n'embauchent en fonction de la météo ou du taux de remplissage) ;
- **des contreparties aux contrats saisonniers** et l'application stricte des conventions collectives ;
- **une plateforme de renseignements mobilisable facilement** (maison virtuelle des droits au service des saisonniers, application mobile, etc.) pour informer les salariés sur les questions de logement, de formation, et de leurs droits en général.

2/ LES SAISONNIERS ET LES JEUNES EN CONTRAT PRÉCAIRE, VICTIMES DE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Depuis le 1^{er} octobre 2021, le mode de calcul de l'allocation chômage prend en compte les jours travaillés et non travaillés entre deux contrats de travail.

La CFDT ne cesse de dénoncer les impacts négatifs de la réforme qui pénalisent les travailleurs les plus précaires dont les travailleurs saisonniers et les jeunes en contrat court. Et depuis le 1^{er} février 2023, les règles se sont de nouveau durcies. Aujourd'hui l'ensemble des demandeurs d'emploi indemnisés ont vu la durée de versement de leur allocation chômage réduite de 25 % (sans toutefois pouvoir être inférieure à un plancher de 6 mois). Cela est inadmissible pour la CFDT.

3 / LE LOGEMENT DES SAISONNIERS ET DES JEUNES EN JOBS D'ÉTÉ

Chaque année, lors de notre campagne estivale, les saisonniers et les jeunes nous remontent leur problématique de logement : difficile de se loger sans que leur salaire de l'été y passe en grande partie ! C'est pour-quoi nos structures CFDT se sont emparées du sujet. En région Auvergne-Rhône-Alpes par exemple, à force de négociations, la CFDT a obtenu que de nombreux logements estivaux soient réservés aux saisonniers en accord avec les maires et communautés de communes. Les employeurs de la région doivent fournir un logement aux saisonniers-jeunes en jobs d'été : c'est la condition *sine qua non* pour pouvoir les embaucher. La CFDT Auvergne-Rhône-Alpes a aussi obtenu de la part de certains campings de la région que des places leur soient réservées.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la première convention du département des Hautes-Alpes sur le logement des saisonniers a été signée à Montgenèvre en 2019. Elle a permis d'établir un diagnostic sur l'état du logement dans le département, de poser des objectifs, et de mettre en place un plan d'action pour la mise à disposition de logements pour les saisonniers. Dans les montagnes hautes-alpines, le conseil municipal de Risoul a décidé il y a 3 ans et demi de créer une nouvelle unité touristique de 70 000 m² de 2500 lits supplémentaires dont 4 500 m² uniquement réservés aux saisonniers (le reste étant consacré aux résidences hôtelières et au vil-lage vacances). Ce projet verra le jour en 2026..

LE PLAN SAISONNIER DU GOUVERNEMENT NE RÉPOND PAS AUX ATTENTES

Face aux difficultés rencontrées par les travailleurs saisonniers souvent précaires, le plan présenté le mercredi 31 mai par le gouvernement n'est clairement pas à la hauteur des enjeux. Pour la CFDT, les difficultés de recrutement traduisent d'abord des conditions d'emploi et de travail dégradées dans certains secteurs que les salariés ont choisi de quitter. Ces difficultés sont aussi des effets pervers de la réforme de l'assurance chômage.

La CFDT regrette le manque de concertation avec les organisations syndicales. Résultat : les 15 propositions présentées ne sont clairement pas à la hauteur des enjeux ! Lire le communiqué de presse en annexe de ce dossier de presse.

LA CAMPAGNE CFDT

Pour les 25 ans de sa campagne saisonniers-jeunes en jobs d'été, la CFDT a donc souhaité marquer le coup avec une **journée orange le 1^{er} juillet 2023** qui sera mise en action par les 13 unions régionales CFDT.

Et comme chaque année, la CFDT sera présente et visible partout en France tout l'été, dans les lieux touristiques, en bord de plage, dans les exploitations agricoles, devant les parcs d'attractions, festivals etc., là où se concentrent les travailleurs saisonniers et les jeunes en jobs d'été.

1/ L'ENQUÊTE FOCUS JEUNES

Le 1^{er} juillet sera aussi l'occasion pour la CFDT de lancer une 5^e enquête Focus jeunes afin de se mettre à l'écoute des « **jeunes en jobs d'été** » (saisonniers).

Depuis plusieurs années, les jeunes rencontrés lors de la période estivale nous remontent les nombreuses difficultés qu'ils rencontrent : accès à l'emploi, difficultés à trouver un logement pour la saison, heures supplémentaires non majorées ou pas payées, etc.

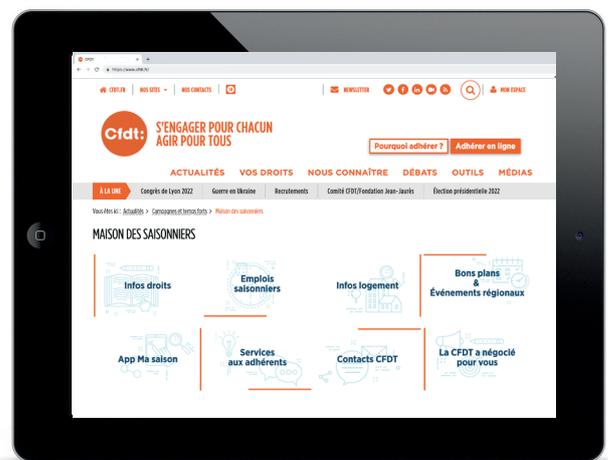
Il nous apparaît donc intéressant et urgent de nous mettre à l'écoute de ces jeunes et ainsi de pouvoir renforcer notre revendicatif jeunes en jobs d'été (saisonniers). La CFDT organisera la restitution en live des résultats de cette enquête en fin de saison.

2/ UNE MAISON VIRTUELLE DE SAISONNIERS

La CFDT informe également les travailleurs saisonniers via sa « **maison virtuelle des saisonniers** ».

<https://www.cfdt.fr/maisonsaisonniers>

Les saisonniers peuvent y retrouver les accords de branches et les informations sur les droits qui les concernent, les liens vers des sites d'offres d'emploi saisonniers, les contacts CFDT de leur région, les bons plans pour les travailleurs saisonniers, les forums emploi jeunes et saisonniers, nos offres de services à l'adhérent, etc. Cette maison virtuelle des saisonniers permet à toutes celles et ceux qui n'ont pas la possibilité de télécharger notre application « Ma saison » (Google Play et App Store) via un smartphone d'avoir une seconde plateforme numérique d'informations sur leurs droits. Accessible sur internet depuis un ordinateur, un pc portable ou une tablette, sur le site [cfdt.fr](https://www.cfdt.fr)



3/ L'APPLICATION « MA SAISON » ET SON COMPTEUR D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Notre application « **Ma saison** » reste **téléchargeable pour les travailleurs saisonniers**. Les utilisateurs sont régulièrement informés des nouveautés et des mises à jour (informations sur les droits, événements régionaux, bons plans, etc.). Elle donne aussi accès au **guide pratique Saisonniers de la CFDT** qui propose des informations sur :

- le contrat de travail,
- la fin de contrat,
- le droit au chômage,
- le Compte personnel de formation (CPF),
- le Compte personnel d'activité (CPA),
- le droit au logement.

L'appli donne accès à tous les événements CFDT organisés dans les régions, à un espace où poser directement des questions, et à un outil très pratique pour les saisonniers : le compteur d'heures supplémentaires.



iOS
(iTunes)



Android
(Google Play)



4/ TÉMOIGNAGES DE RESPONSABLES SAISONNIERS CFDT

VÉRONIQUE BOUCHON, référente Saisonniers Bretagne :

« Forte de 2470 km de littoral qui attirent chaque année de nombreux vacanciers, la Bretagne est une des régions qui compte un des taux les plus importants de travailleurs et de travailleuses saisonniers. Pour une majorité ce sont des jeunes, soit en contrat saisonnier soit en "job d'été" (CDD...). Il s'agit d'une réelle opportunité pour la CFDT Bretagne d'accompagner ces jeunes qui, pour certains, vont découvrir le monde du travail pour la première fois durant cet été 2023 à travers un emploi « saisonnier ». Ce type de contrat est le plus souvent proposé sur la région Bretagne : ses termes et spécificités sont donc à connaître et à faire connaître.

L'URI CFDT Bretagne s'est toujours inquiétée des conditions d'exercice de ce type de contrat qui débouchent encore trop souvent vers trop de précarité. Les équipes militantes de la région ont donc toujours eu à cœur d'aller à la rencontre de ces jeunes. Les territoires représentent la proximité idéale pour être au plus près de ces salariés, et mieux leur faire connaître notre organisation et ses propositions concrètes.

La CFDT met aussi à leur disposition une appli smartphone et sa maison des saisonniers, dans lesquelles ils retrouvent : des outils, des sites proposant des offres d'emploi, des informations sur les négociations dans les secteurs professionnels, le logement, des bons plans etc. Grâce à une programmation d'actions itinérantes, ou autour de barnums festifs et jusqu'au sein de festivals réputés, les territoires de l'union régionale bretonne gardent au centre de leur préoccupation le nécessaire enjeu de développement. Un développement qu'ils organisent auprès d'une cible encore trop éloignée du monde syndical et du bien fondé à adhérer à une organisation syndicale. Ces actions de proximité, ces campagnes répétées, qu'elles soient estivales ou menées le reste de l'année, procurent la meilleure opportunité de démontrer notre utilité. »

VALÉRIE GUILLAUME, référente saisonniers Auvergne-Rhône-Alpes :

« L'Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région touristique de France, et ceci été comme hiver, grâce à ses nombreuses stations thermales et de ski réparties sur nos différents départements. Conséquence : de nombreux secteurs professionnels ont besoin de beaucoup de personnel saisonnier !

Aller chaque année à la rencontre des saisonniers et des jeunes en job d'été permet d'instaurer une régularité, une visibilité et une continuité de notre engagement auprès de ces salariés. Les informer de leurs droits et en obtenir de nouveaux à partir de leurs réalités, c'est avec eux que ça se construit !

Ainsi, la CFDT a porté les problématiques de logement de ces travailleurs et travailleuses en collaborant avec les Maisons des saisonniers dans lesquelles nous avons obtenu des permanences, en sensibilisant les employeurs sur le sujet lors de nos actions, et en sollicitant les communes afin de garantir des réservations d'hébergements, gratuits ou à moindre coût, dignes de ce nom. Car sans hébergement, il reste difficile d'accueillir des saisonniers et ça se ressent sur l'économie et l'attractivité du département et des villes...

La CFDT est déjà intervenue auprès de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) pour dénoncer de mauvaises conditions d'hébergements et le non-respect de la législation du travail des saisonniers, notamment pour ceux qui ont des difficultés de compréhension du français (lecture et/ou d'écriture).

La crise sanitaire, les mauvaises conditions de travail, d'hébergement et/ou de rémunération ont accentué la pénurie de travailleurs saisonniers, dont beaucoup se sont orientés vers d'autres professions. C'est aussi par nos échanges avec les employeurs sur ces conditions de travail que nous pouvons envisager de renverser cette situation de pénurie. Par ces actions et cet accompagnement, la CFDT agit pour changer réellement le quotidien de ces salariés précaires. »

ALAIN ROSSO, référent saisonniers Corse :

« L'URI CFDT Corse va à la rencontre des saisonniers depuis bientôt 25 ans. L'emploi saisonnier en Corse représente 1/3 des emplois locaux. Les secteurs de la grande distribution, de l'hôtellerie-café-restaurant (HCR) et de l'animation, sont ceux qui emploient le plus de saisonniers. Un groupe d'environ 15 militantes et militants CFDT se déplacent chaque année en début de saison estivale sur des bassins d'emplois situés en zone côtière. Les villes choisies sont Bonifacio (en Corse du Sud) et Saint-Florent (en Haute-Corse), zones à forte concentration touristique et d'emplois saisonniers. Parmi ces saisonniers, certains sont des étudiants en jobs d'été et d'autres des salariés qui rechargent des droits.

Notre URI va à la rencontre de ces salariés pour la plupart en situation de précarité (la réforme de l'assurance chômage a accentué cette précarité par la modification du mode d'accessibilité, du mode de calcul et du temps d'indemnisation). Nous leur répétons que « leurs droits ne sont pas en vacances », nous leur distribuons de la

documentation et leur présentons l'application « Ma saison ». Et surtout nous sommes là pour leur expliquer les moyens de nous joindre en cas de difficultés. Notre organisation est attendue sur ce rendez-vous tant par les professionnels que par les salariés. Au fil des ans, les mêmes problèmes sont relevés : la rémunération, les conditions de travail et le logement. Ces rencontres sont un temps fort de cohésion et d'échange pour notre URI dans un espace hors les murs de la CFDT.

La nouvelle loi Retraites aura sans aucun doute un impact négatif sur ce type d'emploi : nous attendons la prochaine campagne pour valider cette crainte. »

JONATHAN JARRIGE, référent saisonniers Normandie

« Comme les années précédentes, l'URI CFDT Normandie ira à la rencontre des travailleurs saisonniers sur l'ensemble du territoire normand. Indispensables pour l'activité touristique de notre région, les saisonniers participent à la bonne mise en œuvre, au bon déroulement des vacances et/ou au remplacement de chacun d'entre nous dans les entreprises pendant nos congés.

Pour l'URI Normandie, il est essentiel de pouvoir les renseigner et les aider à régler leurs problématiques professionnelles et personnelles (conditions de travail, rémunération, logement). Cette année, la CFDT Normandie organisera dès le mois de juin des opérations à destination des personnels de l'Armada de Rouen, avant d'aller sur différents lieux touristiques de la côte normande. Cet automne, nos équipes iront aussi rencontrer les étudiants en contrat dans les fast-food des cinq départements, et ceux des hypermarchés du Cotentin. À l'aube du 80^e anniversaire du débarquement et des Jeux olympiques, les problématiques du logement et des conditions de travail de ces travailleurs essentiels sont au cœur des préoccupations de la CFDT Normandie. »

EVE PIQUER, référente saisonniers Nouvelle Aquitaine

« Depuis plus de 20 ans, l'URI Nouvelle Aquitaine est engagée auprès des jeunes en jobs d'été et des saisonniers. Nous avons fait le choix de les rencontrer en assistant notamment aux forums et salons qui leur sont dédiés. Le sujet du logement saisonnier reste l'un des sujets récurrents les plus abordés lors de ces rencontres, un sujet que nous avons déjà identifié lors de nos précédentes campagnes.

La Nouvelle-Aquitaine est en effet **la 4^e région française la plus pourvoyeuse d'emplois saisonniers** avec plus de 205 000 postes chaque année. Mais la crise sanitaire du Covid a renforcé une situation déjà installée depuis plusieurs années : de plus en plus de salariés saisonniers sont confrontés à l'impossibilité de se loger. Des logements insuffisants en nombre et trop chers, qui se raréfient et entrent en concurrence avec d'autres types de locations saisonnières. Cela constitue un frein majeur à l'emploi. Le Pays basque, l'un des territoires les plus en tension, a fait de ce sujet un axe de travail prioritaire. Nous avons donc naturellement choisi cette région pour y lancer le 1^{er} juillet notre semaine des saisonniers : nos militantes et militants sillonneront pendant une semaine les 720 km de la côte atlantique à la rencontre des travailleurs saisonniers. »

Vous pouvez aussi découvrir deux interventions médias qui illustrent concrètement ce sujet.

Michel Larralde, administrateur CFDT à Action Logement – France 3 Nouvelle Aquitaine.

<https://tinyurl.com/yck6p8jf>

David Vallaperta, secrétaire régional chargé de l'emploi – 20 minutes

<https://tinyurl.com/5n8kbv2b>

DATES D' ACTIONS :

AURA :

Saint-Nectaire 1^{er} juillet 2023
 Aix-les-Bains 1^{er} juillet 2023
 Annecy 1^{er} juillet 2023
 Vichy 1^{er} juillet 2023
 Lioran 1^{er} juillet 2023
 La Bourboule 1^{er} juillet 2023
 Le Mont-Dore 1^{er} juillet 2023
 Murot 1^{er} juillet 2023
 Oyonnax courant juillet 2023
 Bourg-en-Bresse courant juillet 2023
 Et d'autres dates à venir...

BRETAGNE :

Ouessant 23 juin 2023
 Bénodet 27 juin 2023
 Concarneau 29 juin 2023
 Ouessant 30 juin 2023
 Quimper 1^{er} juillet 2023
 Quiberon 4 juillet 2023
 Carnac 4 juillet 2023
 Locmiquelic 6 juillet 2023
 Port-Louis 6 juillet 2023
 Belle-Île-en-Mer 7 juillet 2023
 Larmor-Plage 7 juillet 2023
 Crouesty 10 juillet 2023
 Erdeven-Etel 11 juillet 2023
 Carhaix (Festival des Vieilles charrues) 13 et 14 juillet 2023
 Roscoff 28 juillet 2023
 Crozon 3 et 4 août
 Lorient (festival interceltique) 9 août

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Dates à venir...

CENTRE VAL DE LOIRE

Dates à venir...

CORSE :

Bonifacio 1^{er} juillet 2023
 Saint-Florent 22 juillet 2023

GRAND EST :

Giffaumont Lac du Der 12 juillet 2023
 Nonsart Lac de Madine 18 juillet 2023
 Gérardmer 19 juillet 2023
 Celles sur Plaine au Lac de Pierre-Percée été 2023
 Lac d'Orient été 2023
 Nancy plage été 2023
 D'autres dates à venir...

HAUTS DE FRANCE

Dates à venir...

ILE DE FRANCE

Dates à venir...

NOUVELLE AQUITAINE :

Anglet 1^{er} juillet 2023
 Mont-de-Marsan forum des saisonniers été 2023
 Agen parc Waligator 30 juin 2023
 Lacanau 3 juillet 2023
 Arcachon juillet 2023
 La Rochelle 5 juillet 2023
 Poitiers juillet 2023
 D'autres dates à venir...

NORMANDIE :

Rouen 8 juin 2023
 Côte des Isles 1^{er} juillet 2023
 Dieppe 3 juillet 2023
 Fécamp 03 juillet 2023
 Deauville, Trouville, Cabourg 4 juillet 2023
 Cherbourg, Saint-Vaast-la Hougue 6 juillet 2023
 Caen 10 juillet 2023

OCCITANIE :

Lourdes 26 mai 2023
 Argelès 25 juillet 2023
 Le Grau-du-Roi 26 juillet 2023
 Palavas-les-Flots 27 juillet 2023
 D'autres dates à venir...

PAYS DE LA LOIRE :

Angers 24 juin 2023
 La Breille-les-Pins 27 juin 2023
 Le Bernard 1^{er} juillet 2023
 Moutiers-les-Mauxfaits 1^{er} juillet 2023
 Les Sables-d'Olonne 13 juillet 2023
 Pays de la Loire (webinaire) 8 août 2023
 Pornichet, Le Pouliguen, La Baule, Saint-Brévin, Pornic, 11 juillet 2023
 D'autres dates à venir...

PACA :

Marseille 1^{er} juillet 2023
 D'autres dates à venir...

CONTACTS DES RÉFÉRENTS SAISONNIERS CFDT :

RÉGIONS / FÉDÉRATIONS	NOM	PRÉNOM	EMAIL
Corse	Rosso	Alain	a.rosso@corse.cfdt.fr
BFC	Deharo	Juliette	jdeharo@bfc.cfdt.fr
Occitanie	Delaporte	Delphine	d.delaporte@occitanie.cfdt.fr
Hauts de France	Loison	Ludovic	ludovic.loison@hdf.cfdt.fr
Bretagne	Bouchon	Véronique	veronique.bouchon@bretagne.cfdt.fr
AURA	Guillaume	Valérie	vguillaume@aura.cfdt.fr
Ile de France	Duval	Hugo	hduval@iledefrance.cfdt.fr
Centre Val de Loire	Ubel	Nicolas	nubel@centre.cfdt.fr
Grand Est	Demangel	Jérôme	jerome.demangel@grandest.cfdt.fr
Grand Est	Jacquin	Carine	carine.jacquin@grandest.cfdt.fr
Nouvelle Aquitaine	Piquer	Eve	e.piquer@nouvelle-aquitaine.cfdt.fr
Normandie	Jarrigue	Jonathan	jonathan.jarrige@normandie.cfdt.fr
Pays de la Loire	Semelin	Jonathan	jsemelin@paysdelaloire.cfdt.fr
Paca	Germain	Géraldine	g.germaincfdt@gmail.com
F3C	Dupuis	Stève	sdupuis@f3c.cfdt.fr
FGA	Tivierge	Franck	ftivierge@fga.cfdt.fr
FGTE	Ternois	Pierrick	p.ternois@fgte.cfdt.fr
Santé Sociaux	Vittel	Benjamin	bvittel@sante-sociaux.cfdt.fr
Services	Dayan	Stéphanie	dayans@cfdt-services.fr

ANNEXE - COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration du 1^{er} juin 2023 de **Lydie Nicol**, secrétaire nationale de la CFDT

EMPLOI DES SAISONNIERS : UNE FEUILLE DE ROUTE SANS CONCERTATION ET PAS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Mercredi 31 mai, le ministère du Travail, du Plein-emploi et de l'Insertion et les ministères délégués chargés du Tourisme et du Logement ont rendu public une feuille de route 2023-2025 pour améliorer l'emploi des travailleurs saisonniers.

Cette feuille de route est censée offrir des réponses aux difficultés de recrutement rencontrées notamment dans le secteur du tourisme. **Ces difficultés traduisent d'abord, pour la CFDT, des conditions d'emploi et de travail dégradées dans certains secteurs que les salariés ont choisi de quitter.** Ces difficultés sont aussi des effets pervers de la réforme de l'assurance chômage qui a réduit la protection des travailleurs précaires comme les saisonniers contribuant à les décourager d'aller vers ce secteur.

La CFDT regrette le manque de concertation avec les organisations syndicales proches de ces travailleurs, et le manque d'ambition de cette feuille de route pour répondre aux difficultés structurelles. Résultats : les 15 propositions ne sont clairement pas à la hauteur des enjeux !

Ainsi, face au déficit structurel de logement constaté, les offres de logement recensées par la plateforme ou encore la mise à disposition de 7000 logements sur 3 ans sont très en-deçà des besoins. **Pour la CFDT, il est indispensable de mettre massivement à disposition une offre de logements adaptée, décente et à un prix abordable tout au long de l'année. Le logement ne doit plus être un frein à l'emploi.**

De même, les mesures d'accompagnement et de formation proposées sont pour la plupart déjà mises en œuvre, et de fait, loin de répondre aux difficultés pérennes rencontrées.

Pour la CFDT, l'attractivité des métiers saisonniers passe d'abord par une meilleure reconnaissance de ces travailleurs précaires. Rappelons également que la première responsabilité des employeurs est celle d'appliquer les conventions collectives.

C'est pour cette raison que la CFDT revendique la création d'un socle social minimum en contrepartie de l'extrême flexibilité des emplois. Ce socle doit intégrer notamment :

- la prime de précarité pour l'ensemble des contrats de courte durée, y compris les contrats saisonniers,
- la généralisation de droits à renouvellement de contrat, avec garantie de réembauche d'une saison à l'autre, comme certaines branches ont déjà négocié.
- l'accès à une même couverture sociale collective (complémentaire santé et prévoyance) sur un bassin d'emploi,
- une plateforme de renseignement et d'accompagnement pour l'accès à leurs droits.

Pour la CFDT, renforcer les droits, améliorer les conditions de travail et les salaires des saisonniers est un enjeu central.

CFDT.FR



SERVICE DE PRESSE

Tél.: 0142 038012 / presse@cfdt.fr